



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 056-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.132

Déposée le : 12.03.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Ruch (Bern, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Riesen (La Neuveville, PS)
Stotzer-Wyss (Büren an der Aare, PEV)
Patzen (Bern, Les VERT-E-S)
Bühlmann (Bern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Campagne de sensibilisation pour lutter contre le non-recours à l'aide sociale

Le Conseil-exécutif est chargé de lancer une campagne inspirée de l'exemple du canton du Jura afin d'informer la population du droit à l'aide sociale et aux prestations complémentaires à l'AVS/AI et ainsi de réduire le taux de non-recours.

Développement :

Selon une estimation publiée par des chercheuses et des chercheurs de la Haute école spécialisée bernoise reconnus pour leurs travaux sur la pauvreté, la proportion de personnes ne bénéficiant pas de l'aide sociale alors qu'elles y auraient droit atteignait 36,8 % en 2015. En ce qui concerne les prestations complémentaires, ce taux atteint 12,1 % selon la réponse du Conseil-exécutif à l'interpellation 230-2024.

Les facteurs expliquant le non-recours à ces prestations sont divers et vont de la stigmatisation sociale à la peur de perdre le permis de séjour en passant par les obstacles d'ordre administratif et le manque d'informations. Cette proportion importante de personnes renonçant à demander des prestations auxquelles elles auraient pourtant droit est un constat d'échec pour notre État social. Il apparaît clairement que les instruments dont nous disposons n'atteignent pas leur objectif, et échouent à prévenir la pauvreté.

Dans sa réponse à l'interpellation 230-2024, le Conseil-exécutif n'affiche aucune volonté de remédier à cette situation. D'autres cantons ont quant à eux reconnu le problème.

Ainsi, à l'été 2024, le canton du Jura a déployé la campagne « JU-lien » consacrée à la lutte contre le non-recours aux prestations sociales. Destinée à atteindre les personnes dans une situation financière précaire, cette campagne combinant affiches dans l'espace public et annonces publiées dans des journaux a duré au total six semaines. Des œuvres d'entraide et des églises y ont également participé. Les personnes cherchant de l'aide pouvaient se manifester par un simple SMS ou sur le site web créé à cet effet. Une travailleuse sociale ou un travailleur social prenait alors contact avec elles dans un délai de trois jours, leur proposait un entretien de conseil confidentiel et sans engagement concernant le droit à l'aide sociale, à une réduction individuelle des primes ou à des prestations complémentaires et les redirigeait le cas échéant vers le service compétent. Axée sur la facilité d'accès, la campagne a en fin de compte dépassé son objectif initial de 100 demandes de prestations sociales, puisqu'un total de 145 personnes ont déposé une telle demande, parmi lesquelles 117 n'avaient jusqu'alors bénéficié d'aucune prestation. Une campagne similaire, limitée toutefois au non-recours à l'aide sociale, s'est déroulée en octobre 2024 dans le canton de Genève. La Confédération, qui mentionne également le problème du non-recours dans son « Plan de structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » en tant qu'axe prioritaire de son programme de travail pour la période 2025-2027, émet quant à elle un appel à lancer des projets pilotes.

Destinataires

– Grand Conseil